

# **Exclusion sociale: programme d'action communautaire 2001-2005 de coopération entre les États membres**

2000/0157(COD) - 17/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P), le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement européen a en particulier modifié le montant de l'enveloppe financière du programme, la faisant passer de 70 à 100 mio d'EUR pour la période 2001-2005. La plénière a également réintroduit la procédure du comité consultatif en lieu et place du comité de gestion préconisé par le Conseil.